Publié au registre d'affichage du 19/11/2026 au 19/01/2026

POLE METROPOLITAIN CAP AZUR

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 12 NOVEMBRE 2026 à 10H30

L'an deux mille vingt-six et le douze novembre à dix heures trente, le Conseil métropolitain du Pôle métropolitain CAP AZUR, dûment convoqué, s'est assemblé au sein de la salle du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de M. Jérôme VIAUD, Président du Pôle Métropolitain, conformément aux dispositions des articles L. 5731-3, L. 5711-1,L. 5211-1 et suivants, L. 2121-7, L. 212110, L. 2121-12, L. 2122-8, L. 2122-15 et L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au cours de la séance, le Conseil métropolitain s'est prononcé sur les délibérations suivantes :

1.	**M. le Président**	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Métropolitain du 30 avril 2026 **APPROUVEE A L'UNANIMITE**
2.	**M. Le Président**	Modification des statuts du Pôle Métropolitain **APPROUVEE A L'UNANIMITE**
3.	**M. Le Président**	Lancement de la Chaire du Spatial (Convention fondatrice) **APPROUVEE A L'UNANIMITE**

Fait à Grasse, le 19 novembre 2026